



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 10251

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le taux d'emploi déclaré (2,86 %) de personnes en situation de handicap au sein du CNRS. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour satisfaire à l'obligation d'emploi de 6 % voulue par le législateur.

Texte de la réponse

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) conduit actuellement une politique de recrutement en faveur de personnes handicapées visant à remplir l'objectif de 6 % voulu par le législateur. Le 15 juin 2007, le directeur général du CNRS, et 8 organisations syndicales représentatives ont signé un « protocole handicap » pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées au CNRS qui traduit sur trois ans l'engagement du CNRS à améliorer l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap à travers 3 axes principaux : l'information et la sensibilisation du personnel interne, l'intensification du recrutement de personnes handicapées ainsi que l'accompagnement et le maintien dans l'emploi en cours de carrière. Au cours de l'année 2007, le CNRS a recruté 46 personnes handicapées dans le corps des ingénieurs et techniciens, soit plus de 7 % des effectifs et 21 chercheurs handicapés doctorants et post-doctorants. Cet organisme de recherche a également financé plus de 50 actions d'accompagnement ou d'adaptation des postes de travail. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a inscrit dans le projet de budget pour l'année 2008 un certain nombre de mesures financières destinées à la mise en oeuvre du plan triennal d'insertion des personnes handicapées du CNRS : dans les secteurs scientifiques prioritaires, 2 postes seront réservés au recrutement de chercheurs handicapés et 46 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs mis en réserve pour la titularisation de personnels contractuels handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10251

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6968

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1016